



## Atelier 8

### L'évaluation des établissements, un outil au service de la liberté et de la responsabilité des acteurs

- **Animatrice** : **Christine PÉLISSIER**, Provisseure, académie de Clermont-Ferrand
- **Personnes ressource** : **Daniel AUVERLOT**, Président du Conseil de l'évaluation de l'école,

Le Conseil d'évaluation de l'école (CEE) a été créé en 2020, dans le cadre de la loi « *pour une école de la confiance* ». L'une des missions qui lui a été donnée est d'organiser les évaluations des établissements, d'en définir le cadre méthodologique, et d'en assurer le suivi. L'objectif de l'évaluation est l'amélioration, dans l'établissement et pour l'ensemble des acteurs, des conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être. Elle vise à renforcer de la qualité des apprentissages des élèves, à mieux les aider dans leur parcours, à renforcer la qualité du climat scolaire et à améliorer le bien-être de tous

En ce sens l'évaluation des établissements contribue à renforcer la responsabilité des tous les acteurs de l'établissement et à développer les capacités d'initiatives et de marges de manœuvre.

La bienveillance est le maître mot qui accompagne ces évaluations : ce n'est pas un contrôle, pas une inspection, pas un audit. Ce n'est pas non plus une mise en concurrence des établissements.

L'évaluation porte sur quatre thèmes

- Apprentissages et parcours des élèves
- Climat scolaire et bien-être
- Fonctionnement de l'établissement
- Ouverture sur l'extérieur

Le cadre méthodologique a été clairement défini : une auto-évaluation, une évaluation externe et un rapport final qui permettent à la communauté éducative de travailler au projet d'établissement le projet d'établissement, et sert à faire avancer l'ensemble de la communauté scolaire.

Pour que l'établissement ou l'école puisse s'emparer des marges de manœuvre et intimider ses pleinement ses capacités d'initiative il importe qu'il puisse disposer des tous les outils nécessaires.

Les résultats des évaluation des acquis des élèves, la connaissance de leurs parcours pourraient être mieux utilisés, mieux interprétés, et davantage mis au service des objectifs du projet d'établissement ou d'école

À l'aube d'une deuxième vague d'évaluation, des questions se posent

- Comment mieux accompagner les équipes pour mettre en œuvre le projet d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection ?
- Comment faire émerger de manière claire les besoins de formation pour que les EAFC s'en emparent
- Comment passer de la lecture des indicateurs à leur interprétation, et de leur interprétation à des objectifs partagés ?
- Quelle place accorder aux collectivités territoriales pour qu'elles soient pleinement actrices de l'évaluation des établissements et des écoles ?